

Les droits du Syndicat Autonome des Postiers

La Poste reconnaît le «Syndicat Autonome des Postiers SAP» comme organisation représentant les collaborateurs et les collaboratrices de la Poste. SAP peut utiliser les tableaux d'affichage internes pour informer et chercher à gagner de nouveaux membres. La Poste met en outre à la disposition de SAP les adresses privées des nouveaux collaborateurs et des nouvelles collaboratrices, pour autant que ceux-ci/celles-ci aient donné leur accord. Enfin, les représentants de la Poste et de SAP se rencontrent une fois par trimestre pour un échange d'informations. En contrepartie, SAP s'engage à ne plus utiliser les adresses électroniques impersonnelles des offices de poste comme canal publicitaire et canal d'information. Les unités communiqueront de plus amples informations, si besoin est.